

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de Développement de l'Enfant Inc.	Numéro de permis 1049001	Date d'inspection Le 22 novembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie La Découverte Centre de développement de l'enfant		Numéro de téléphone (506) 395-5420	
Adresse 3120 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1A2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- L'administrateur et plus de 50 % des éducatrices ont leur formation requise.
- L'administrateur est titulaire d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou possède une formation équivalente.
- La programmation est panifiée et documentée.
- Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche.
- Discussion avec les éducatrices.
- Prochaine étape pour les éducatrices est d'observer les enfants afin de pouvoir créer des zones et activités adaptées à l'intérêt de chaque enfant.

L'éducatrice facilite l'apprentissage des enfants en s'engageant dans le jeu et en posant des questions ouvertes.

Pendant ma surveillance, les enfants se sont lavés les mains, afin de prendre leur collation.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 novembre 2022

Date

original signé par
Cathy Chiasson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 novembre 2022

Date